

## Ecole primaire publique Saint Jean des Vignes

Maternelle 12 rue Saint Martin des Champs – Elémentaire 19, rue Général Giraud

71 100 CHALON-sur-SAONE

### Réunion du CONSEIL D'ECOLE vendredi 4 novembre 2016

18 heures ⇒ 20 heures 30

#### Présents

Mmes Moreau, Deville, Guechoum, Pacaud, Lartaud, Thommé, Pessin, M. Heutte, enseignants à l'école.

M. Bidaut, Directeur de l'école

Mmes Cerneau, Chartier, Moussous, Guillemenet, Lenôtre-Ancion, Topal, Courant, M. Ravet, représentants titulaires élus des Parents d'Elèves

Mmes Gonnot, Redouté, Mellenotte, Ousseni représentants suppléants élus des Parents d'Elèves

Mme GirouDET DDEN

Mme Maurer, Maire-adjointe chargée des Affaires Scolaires

**Excusées :** Mme Gaudriot, M. Ollé enseignants \_ Mme Dhersin, Mme Léger, Mme Galland représentantes élues des Parents d'Elèves

#### I - Installation du Conseil d'Ecole

Présentation des différents partenaires présents au Conseil d'École.

Rappel des résultats des élections des Représentants de Parents d'Elèves du vendredi 7 octobre 2016 :

- 9 sièges à pourvoir

- 181 votants sur 345 parents d'élèves inscrits (taux de participation : 52,46 %)

- 165 suffrages exprimés et 16 bulletins blancs ou nuls

- liste unique ⇒ 9 parents titulaires élus ⇒ 6 parents suppléants élus

*(Attributions du Conseil d'École décrites dans le Code de l'Éducation sous le titre Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires articles D411)*

Date de la prochaine réunion après consultation des membres présents : **vendredi 19 mai 2017.**

Une autre date sera précisée ultérieurement, si nécessaire.

Membre de droit du Conseil d'École, Mme GirouDET présente sa fonction de DDEN et les diverses missions des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale : incitation, coordination et médiation. L'une des attributions consiste en une visite des locaux scolaires et à la rédaction d'un compte rendu qui est transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

#### II - Vie de l'école

L'École Primaire Publique Saint Jean des Vignes est rattachée à la circonscription d'Inspection de l'Éducation Nationale de Chalon II, dirigée par M. Enée, Inspecteur.

Psychologue scolaire en charge du secteur : Mme Lardet

Présentation du nouveau site Internet de l'École primaire Saint Jean des Vignes consultable à l'adresse :

<http://ele-chalon-st-jean-des-vignes-71.ec.ac-dijon.fr/>

L'École Saint Jean des Vignes a été invitée à adopter la charte graphique initiée par le Rectorat qui propose aux écoles un hébergement académique gratuit et sécurisé. Une migration du site Internet de l'École primaire SJDV, jusqu'alors hébergé chez FREE, a donc été réalisée.

#### 1) Effectifs et répartition des élèves dans les classes au 4-11-2016

9 postes \_ 1/2 poste de décharge de direction

PS :	29 élèves	M. Heutte
MS :	27 élèves	Mme Moreau
MS-GS :	25 élèves (7 + 18)	Mme Deville
GS-CP :	25 élèves (7 + 18)	Mme Guechoum
CP-CE1 :	24 élèves (14 + 10)	Mme Pacaud
CE1 :	27 élèves	Mme Lartaud
CE2 :	25 élèves	Mme Thommé
CM1 :	27 élèves	Mme Gaudriot - M. Ollé
CM2 :	30 élèves	M. Bidaut - Mme Pessin

**Total: 239 élèves - (88 en maternelle - 151 en élémentaire)**

Remarque : 4 enfants de l'école font l'objet d'un accompagnement à la scolarité par des personnels AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire)

\* Mme Pessin assure le  $\frac{1}{2}$  temps de décharge de direction de l'école le lundi et le jeudi.

Nadine, Armelle et Nora, ATSEM rattachées à l'école, contribuent au bon fonctionnement scolaire des 4 classes maternelles.

Mme Hodoul et Mme Gay ASTEE assurent l'entretien des locaux scolaires.

#### Prévision d'effectifs rentrée 2017

Pour information, 17 enfants nés en 2014 sont susceptibles d'être scolarisés à l'école maternelle à la rentrée 2017. Nombre de naissances en 2015 : 40.

Du fait du départ potentiel des 30 élèves de CM2, il est attendu au moins 226 élèves à la rentrée 2017.

### **2) Modalités d'organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Des Activités Pédagogiques Complémentaires à destination des élèves de l'école sont reconduites à compter de la rentrée 2016. Organisées en groupes restreints d'élèves et s'ajoutant aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement, ces APC permettent une aide aux élèves en difficulté dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel ou la mise en œuvre d'activité(s) prévue(s) par le Projet d'Ecole.

Selon les enseignants de l'école, elles sont proposées sur le temps méridien (à partir de 13 h) ou en fin d'après-midi à 16 h près la classe, à raison d'une séance de 45 minutes à 1 heure.

Les enseignants doivent faire face à des contraintes d'organisation des temps d'APC, du fait de l'occupation de nombreux locaux scolaires après 16 heures par les différents accueils périscolaires organisés chaque soir.

### **3) Nouveaux programmes d'enseignement \_ livret scolaire national LSUN**

Mise en œuvre progressive des nouveaux programmes : rentrée 2015 pour l'école maternelle et rentrée 2016 pour l'école élémentaire.

Un travail de concertation est actuellement mené au sein de l'école visant la mise en place de progressivités d'apprentissages selon les cycles I (PS/MS/GS), II (CP/CE1/CE2) et III (CM1/CM2/6<sup>ème</sup>).

Un « carnet de suivi des apprentissages » sera mis en place par les enseignant(e)s des classes maternelles.

Un LSUN (livret scolaire unique numérique) du CP à la 3<sup>ème</sup> sera progressivement proposé aux familles, en application des directives du Ministère de l'Education Nationale. Ce livret pourra être renseigné via l'application ARENA. La prise en main complète de ce livret par les enseignants n'est pas, à ce jour, possible.

### **4) Dispositif RASED**

L'Ecole Saint Jean des Vignes appartient au secteur d'intervention du RASED des Prés Saint Jean.

Cette structure est constituée de deux personnes : Mme Lardet, psychologue scolaire, et Mme Rabasse enseignante en rééducation E.

Les aides spécialisées du RASED peuvent intervenir à tout moment de la scolarité primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants dans leur classe.

A la demande des enseignants et avec l'autorisation des parents, des suivis en rééducation et/ou des bilans psychologiques peuvent être effectués.

### **5) Règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été transmis à toutes les familles de l'école et ne nécessite pas de modification(s).

La circulation des familles sur le site de l'Ecole Saint Jean des Vignes et les horaires scolaires ne sont pas respectés de tous. En complément de rappels individuels, un mot a été adressé au retour des congés de Toussaint à l'attention de tous les parents d'élèves scolarisés dans les classes maternelles PS, MS et MS/GS.

A la question posée par les parents élus, il est précisé que seuls les élèves scolarisés en élémentaire et ayant un frère ou une sœur en maternelle sont autorisé(e)s à emprunter le couloir de cour côté nord, pour se rendre dans la cour élémentaire.

Rappel : Le règlement Intérieur de l'Ecole Primaire Saint Jean des Vignes est en cohérence, reprend et/ou complète certains articles du Règlement Scolaire Départemental affiché dans l'école. Il tient compte en particulier des spécificités

propres à l'école. Il a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'école, de faire connaître aux parents et aux élèves les obligations qui leur incombent, de prévenir les accidents.

## 6) Réforme des rythmes scolaires \_ Temps périscolaires en 2016/2017

### Accueils périscolaires, restaurant scolaire

Fatima Nait Hamou est la personne référente du site Saint Jean des Vignes. Elle est joignable dorénavant au :  
07 61 90 71 86,

pour toute information/question en lien avec les temps/activités périscolaires.

Les menus proposés au restaurant scolaire sont consultables sur les sites Internet de la ville de Chalons et de l'Ecole Saint Jean des Vignes.

-----

M. Bidaut rappelle que l'objectif premier de cette réforme est d'améliorer les résultats scolaires des élèves en proposant des temps d'apprentissage(s) mieux répartis sur le temps scolaire hebdomadaire de l'enfant.

En lien avec les différentes orientations du PEDT souhaitées par la collectivité, différents accueils périscolaires ont été mis en place à compter de la rentrée 2016, selon un dispositif et des offres modifiées.

Les temps d'activités périscolaires sont organisés autour de 5 « bulles », au sein desquelles les enfants peuvent s'épanouir de façon ludique.

MatinaBulle : activités avec des arrivées échelonnées de 7h30 à 8h25.

MidiBulle : pour les enfants qui ne prennent pas leur repas au restaurant scolaire mais qui ont besoin des services de l'interclasse. Ce service ouvert à certaines écoles, à Saint Jean des Vignes en particulier, présente deux services : de 11h45 jusqu'à 12h30 et de 13 h jusqu'à 13 h 35.

MercrediBulle : les enfants sont acheminés en bus ou en Pédibus au centre d'accueil « multi site(s) » : Rives de Saône ou Anne Frank selon le choix des parents. Les enfants prennent leur repas sur le site. Les parents peuvent aussi déposer les enfants sur site avant 14h (pas de repas).

#### ✓ **pour les élèves des classes maternelles**

LudiBulle : pendant le temps dégagé par les nouveaux rythmes scolaires, les 4 soirs de la semaine, des activités simples, de 16 h à 16 h 45.

RécréaBulle : des activités pour permettre aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s) quand ils le souhaitent entre 16 h et 18 h 30.

#### ✓ **pour les élèves des classes élémentaires**

StudiBulle : le mardi et le vendredi de 16 h et 17 h, des études surveillées et dirigées animées par des enseignants

ActiBulle : ateliers encadrés le lundi et le jeudi de 16 h à 17 h 30.

ImaginaBulle : activités simples encadrées, permettant aux enfants de faire la transition entre la fin du temps scolaire et le retour à la maison. Le service est proposé entre 16 h et 18 h 30. Départs échelonnés toutes les 15 minutes \_ les 4 soirs de la semaine.

### Des questions, des demandes de la part des parents élus

Après avoir observé une relative stabilité des fonctionnements et des personnes ces dernières années scolaires, les parents regrettent ces nouveaux changements qui créent une forme d'insécurité.

Contact a été pris avec la Direction de la Vie Scolaire afin d'évoquer les nombreuses questions et attentes des familles : M. Franck Pinon, coordinateur des référents périscolaires, a reçu les parents élus le 24 octobre.

Cette rencontre a permis un échange constructif. Elle a désamorcé ainsi de nombreuses questions liées au périscolaire.

Ci-dessous les questions abordées et les réponses apportées.

- *Le personnel des temps périscolaires quasiment entièrement remplacé, ne facilite pas l'organisation, même si les animateurs(trices) sont globalement de bonne volonté :*

Une nouvelle organisation a été mise en place cet été avec 8 référentes nommées sur les 8 secteurs d'activités. Ces personnes diplômées ou en cours de formation permettent de répondre à une exigence de la DDCS71 (Direction de la Cohésion Sociale) pour l'encadrement des activités périscolaires.

Les parents d'élèves regrettent ces changements car un lien était tissé entre les animateurs, les familles, le corps enseignants et les enfants. Comprenant les exigences réglementaires, il est souhaité cependant que les équipes soient consolidées et pérennes dans le temps pour instaurer un travail efficace de collaboration.

- *Les listes des enfants présents au sein des différentes « bulles » sont-elles bien tenues ? mises à jour ? pointées ?*

Oui, un travail important a été effectué par la Direction de la Vie Scolaire pour remettre à jour les listes d'enfants. La période P2 qui s'ouvre après les vacances de Toussaint devraient permettre une meilleure organisation et visibilité pour tout le monde.

- *Les activités Actibulles sont-elles choisies par les enfants ou imposées ? Certaines ont été peu intéressantes en P1 : cerceaux, cordes à sauter, billes...*

La programmation de P2 est bouclée et une information a été faite dès le jeudi de la rentrée auprès des familles et des enfants pour qu'ils s'inscrivent.

Il est envisagé que, pour P3, (janvier 2017), les activités soient proposées au moins une semaine avant les vacances de Noël afin que les familles aient le temps d'en parler avec les enfants pour s'inscrire ensuite.

- *Quelles modalités de facturation pour les services périscolaires en P1 ?*

A ce jour les factures n'ont pas été faites, du retard a été pris. Une éventuelle « accumulation des mois de septembre et octobre » engendreront des difficultés de paiement pour certaines familles.

- *Des enfants inscrits en Actibulle quittent l'école sans y être autorisés. \_ Des enfants sont rendus à des adultes non autorisés*

Une attention particulière doit être de mise quant au contrôle de sortie des enfants avec la « bonne personne ». Quelques dysfonctionnements ont été repérés en début d'année scolaire par les parents d'élèves.

- *Des enfants dont les parents sont en retard ne peuvent accéder à Midibulle, Récréabulle ou Imaginabulle.*

Les parents sont vivement invités à renseigner un dossier d'inscription pour leur(s) enfant(s) aux services périscolaires de la ville de Chalon-sur-Saône. Cette inscription est gratuite et n'est pas un engagement. Cependant, elle facilitera la tâche des enseignants.

- *De nombreux documents sont renseignés par les familles mais les consignes mentionnées ne sont pas respectées : ces règles doivent s'appliquer à tous, parents et personnel périscolaire*

- Utilisation des locaux et matériels scolaires

La mise en œuvre des différents accueils périscolaires nécessitent la mise à disposition par l'école de nombreux locaux et matériels scolaires. A ce jour, aucune convention n'a été mise en place de manière officielle. Ce document est cependant nécessaire dans la mesure où il clarifierait les obligations de chacun des intervenants et/ou utilisateurs après 16 heures et les conditions d'utilisation des locaux et matériels de l'école tout particulièrement.

## **7) Sécurité à l'école primaire Saint Jean des Vignes: exercices « incendie » et « PPMS » (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Des exercices d'évacuation des locaux de type alerte incendie sont régulièrement proposés à l'école. Cette année, deux exercices ont déjà été proposés pour 7 classes de l'école les 23 et 29 septembre. Un exercice spécifique sera bientôt organisé pour les classes PS et MS.

Le PPMS de l'Ecole Saint Jean des Vignes a été actualisé à la rentrée 2016.

Deux types de risques sont référencés :

- risques majeurs extérieurs (accident industriel résultant d'un transport de matières dangereuses par exemple)
- risques majeurs intérieurs (attentat ou intrusion intérieure par exemple)

Rappel des lignes directrices : conduites à tenir, bons réflexes à adopter afin d'optimiser la protection des personnes fréquentant l'Ecole Saint Jean des Vignes :

- établir des consignes à destination des élèves, des personnels
- s'assurer que les procédures sont connues de tous et retenues
- prendre en compte la menace : se confiner et/ou s'échapper \_ donner l'alerte (sonnerie longue et téléphones portables)
- gérer l'événement avec les autorités et les services de sécurité

Référent sécurité de la Police Nationale : M. Buriller

Référent sécurité des écoles pour la ville de Chalon-sur-Saône : M. Berquiga

Un exercice de type « attentat/intrusion » \_ solution de fuite \_ en présence des élèves a été mis en œuvre le jeudi 13 octobre dernier. Un scénario avait été envisagé en amont par l'équipe enseignante. Les élèves et les parents ont été informés. L'exercice a été effectué avec sérieux par tous.

*Un autre exercice sera proposé dans le courant de l'année scolaire.*

Mme Maurer informe que l'école SJDV sera dotée, en 2017, d'une alarme différenciée pour les exercices PPMS et que des caméras de vidéo protection seront installées.

### III - Rapport d'activités

#### ↳ Réunions:

\* 9 réunions par classe ont été proposées par les enseignants de l'école en septembre dernier. La participation des parents a été importante montrant ainsi l'attachement des familles aux conditions de scolarisation de leurs enfants.

#### ↳ Cycles sportifs avec éducateurs municipaux

Période 1 : natation pour les CM1, voile pour les CM2, kayak pour les CM1, Kin Ball pour les CE2, gymnastique pour les CP/CE1 et les CE1.

Période 2 : jeux d'opposition pour les GS/CP, badminton pour les CM1, natation pour les CP/CE1 et les CE1

Période 3 : natation pour les GS/CP et les CE2, hand-ball pour les CE1.

Période 4 : jeux d'opposition pour les CP/CE1, escalade/escrime pour les CE2

Période 5 : gymnastique pour les GS/CP et les CE2, golf pour les CE1, badminton pour les CM2

#### ↳ Sorties ou animations culturelles (1<sup>er</sup> trimestre 2016/2017 \_ connues à ce jour)

\* Spectacle « Les jouets de Noël » proposé par la compagnie Pois de Senteur le lundi 12/12 à 10 heures, pour les PS, MS, MS/GS et GS/CP, salle d'évolution de l'école maternelle. (coût : 450 € \_ financement coopérative scolaire)

\* Sorties « Ecole et Cinéma » qui prévoit le visionnage d'un film par trimestre au cinéma Axel : « La magie de Karel Zeman » Me 30/11 (PS, MS, MS/GS) \_ « Edward aux mains d'argent » Ma 6/12 (CM1) \_ « Princes et princesses » Me 7/12 (GS/CP, CP/CE1, CE1)

Programmation Jeune public proposée par l'Espace des Arts pour les 9 classes de l'école au 2<sup>nd</sup> trimestre.

Mme Maurer informe que des animations festives en direction des écoles de Chalon-sur-Saône seront reconduites en décembre 2016.

### IV - Projet d'Ecole et actions pédagogiques 2016/2017

En lien avec la mise en œuvre des nouveaux programmes rentrée 2015 pour l'école maternelle et rentrée 2016 pour l'école élémentaire, un nouveau Projet d'Ecole sera rédigé pendant l'année scolaire 2016/2017. Des actions pédagogiques seront alors mises en place par les enseignants de l'école en cohérence avec les axes prioritaires et les objectifs retenus. Les membres du Conseil d'Ecole seront informés.

En partenariat avec les différentes structures culturelles de la ville de Chalon-sur-Saône, les classes se sont engagées dans différents projets :

Classes PS et MS : projet Ecole & Cinéma, projet santé/prévention « Je mange, je bouge » (en lien avec l'opération « Un fruit à la récré » qui débutera en période 3)

MS/GS : projet Ecole & Cinéma, projet sciences/électricité « Fabrication et éclairage d'une maison miniature », découverte de la bibliothèque et visite thématique

GS/CP : projet Ecole & Cinéma, projet santé/prévention « Apprendre à porter secours »

CP/CE1 : projet Ecole & Cinéma

CE1 : projet culturel en partenariat avec l'espace patrimoine : « l'hôpital »

CE2 : projet Ecole & Cinéma ; visites thématiques ; permis piéton CE2

CM1 : projet Ecole & Cinéma ; visite découverte bibliothèque des PSJ

CM2 : projet EPS « Balle ovale » liaison avec le collège Jean Vilar ; visites thématiques (projet lecture/écriture) bibliothèque et musée(s)

#### Chorales de cycle(s)

Le projet musical « Chantons, écoutons, dansons » en partenariat avec la DSDEN & le Conservatoire pour les 9 classes de l'école n'a pas été retenu cette année scolaire.

Des activités de type chant choral seront cependant maintenues et animées par les enseignant(e)s de l'école.

Journées « sciences & nature » au Centre Eden à Cuisery

Les 6 classes élémentaires ont émis le souhait d'effectuer de passer une journée au Centre Eden au printemps 2017.

En novembre, la classe PS pourra se rendre à La Loyère, dans le parc précisément.

## V - Gestion coopérative

Bilan financier de l'exercice 2015/2016 de la coopérative scolaire AFAACS :

Total des charges	Total des produits	Déficit sur l'exercice 2015/2016
10 728,51 €	10 562,51 €	166,00 €

Un bilan financier coopérative a été présenté, le 13 octobre, à l'Assemblée Générale de l'association de parents d'élèves Les Petites Canailles : il a été fait état, en particulier, des projets menés et des sorties réalisées par les différentes classes de l'école en 2015/2016.

**Solde au 1/09/2016 :** 2 337,44 € (compte courant SG)

**Solde au 4/11/2016 :**

Société Générale  
Compte courant ..... 3 667,15

**Produits:**

Cotisations AFAACS ..... 1969,00

**Charges:**

Assurances ..... à venir  
Charges des activités éducatives ..... 529,86  
Autres charges courantes ..... 10,53  
Charges exceptionnelles ..... 98,90

Charges à venir : « régies d'avance » attribuées aux différentes classes de l'école afin de faire face aux petits achats durant l'année scolaire 2016/2017. (globalement 2000 € environ)

Une cotisation coopérative dégressive pour les familles comportant plusieurs enfants scolarisés à l'école primaire a été sollicitée à la rentrée 2016 : plein tarif 10 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 25 % de réduction à partir du 2<sup>ème</sup> enfant soit 7,50 €.

Remerciements aux parents pour les contributions volontaires versées pour cette année scolaire.

Remerciements aussi à l'association de parents d'élèves locale pour ses aides financières en 2015/2016.

La coopérative de l'école peut ainsi aider au financement des projets et/ou activités pédagogiques des classes.

M. Bidaut remercie l'association de parents d'élèves Les Petites Canailles pour son investissement à la vie de l'école primaire Saint Jean des Vignes.

Prochaine manifestation : une opération « vente de sapins » (sur commande) sera très bientôt proposée aux familles.

## VI - Travaux à l'école \_ sécurité aux abords de l'école

Remarque

Les services municipaux interviennent régulièrement à l'école pour de petits travaux d'entretien. Remerciements.

*Travaux et équipements réalisés en 2016*

- remplacement de la chaudière de l'école élémentaire
- remplacement du jeu extérieur de cour « toboggan » en maternelle
- remplacement et installation de meubles de rangement pour la salle de classe GS/CP
- remplacement des deux interphones de l'école, côté maternelle et côté élémentaire
- dotation d'un téléphone portable pour les temps périscolaires : 07 61 90 71 86

- dotation, pour chacune des 3 classes maternelles (PS, MS et MS/GS) d'équipements informatiques : vidéoprojecteur et bras support + 1 netbook, dans le cadre du plan pluriannuel de la ville de Chalon.

Remerciements à la Municipalité de Chalon-sur-Saône.

Pose prochaine de panneaux d'affichage mis à disposition et installés gracieusement par l'entreprise BSV Bourgogne. Remerciements des membres du Conseil et tout particulièrement à Mme Moussous, parent d'élève, à l'initiative de cette dotation.

#### *Travaux et équipements souhaités en 2017*

Une liste de demandes de travaux et d'équipements a été transmise à la Municipalité de Chalon-sur-Saône.

*Passage de la commission des travaux à l'Ecole Saint Jean des Vignes le jeudi 3 novembre.*

*En élémentaire, ont été demandés :*

- la réfection d'une salle de classe, si nécessaire
- le nettoyage de la verrière et le dépoussiérage du filet
- un revêtement de sol pour la salle de classe GS/CP
- la peinture extérieure des fenêtres de l'école, côté sud en priorité
- un éclairage de type « détecteur de présence(s) » au niveau du portillon de sortie de l'école élémentaire

*En maternelle, ont été demandés :*

- la pose de stores extérieurs pour les classes maternelles
- des toilettes rénovés et fonctionnels pour les classes MS/GS et GS/CP
- le rebouchage de trous dans l'enrobé de la cour (problème des racines du cerisier)

Les parents d'élèves souhaiteraient pouvoir disposer d'une boîte à lettres qui serviraient aussi à l'association. Placée sur le trottoir rue G. Giraud, celle correspondant au logement de fonction pourrait convenir. Demande en sera faite.

Les représentants de parents s'inquiètent de la sécurisation des abords de l'école Saint Jean des Vignes. Ils observent que :

- des problèmes de « stationnement(s) irrégulier(s) » de véhicules perdurent, mettant en danger les sorties d'école.
- le carrefour au niveau de la rocade est toujours aussi dangereux à traverser pour les scolaires des écoles du quartier : les parents proposent la mise en place de panneaux clignotants à des heures stratégiques et stopper la circulation au moment où les enfants doivent traverser.

Mme Maurer informe qu'un nouveau plan de circulation rue G. Giraud est à l'étude afin de sécuriser en particulier le tourne-droite au feu tricolore. Les parents souhaitent être invités à cette réflexion.

## **VII - Questions diverses**

\* A l'initiative de la ville de Chalon-sur-Saône, un Conseil Municipal d'Enfants a été, à nouveau, mis en place. Dans chaque école chalonnaise, deux représentants ont été élus par leurs camarades, 1 au CM1 et 1 au CM2. Le Conseil Municipal des Enfants se réunit selon un calendrier établi. Ce sont des temps d'échanges et de réflexion, de sensibilisation à la citoyenneté. Des projets naîtront peut-être pour améliorer la vie des enfants à Chalon.

A l'Ecole primaire Saint Jean des Vignes, Noa (CM1) et Elyssa (CM2) ont été élus par leurs camarades.

\* Des visites médicales PMI ont été proposées pour un certain nombre d'élèves de PS et MS, selon leur date de naissance, en septembre et octobre 2016.

-----  
Un exemplaire du compte rendu du présent Conseil d'Ecole sera émargé par Mme Courant, représentant la liste des parents élus puis sera transmis à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale et à Mme le Maire Adjoint chargée des Affaires Scolaires pour information.

Le compte rendu sera affiché et sera mis en ligne sur le site Internet de l'école ; il pourra être aussi consulté à l'école.

Le Directeur,

Pour les Représentants Elus des Parents d'Elèves de l'Ecole,

C. Bidaut

J. Courant